

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 27 mars 2023, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Sainte-Anastasia-sur-Issole lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel.

Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 35 jours de l'enquête publique, du **27 avril 2023 au 31 mai 2023** :

<p style="text-align: center;"><b>Mairie Sainte-Anastasia-sur-Issole</b> 33 rue Notre-Dame - 83136 Sainte-Anastasia-sur-Issole le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00 le mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30</p>
---

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Sainte-Anastasia-sur-Issole. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie Sainte-Anastasia-sur-Issole, 33 rue Notre-Dame - 83136 Sainte-Anastasia-sur-Issole, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Jacques BRANELLEC, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie de Sainte-Anastasia-sur-Issole</b>
jeudi 27 avril 2023	9h00 - 12h00
vendredi 5 mai 2023	9h00 - 12h00
jeudi 11 mai 2023	14h00 - 17h00
lundi 15 mai 2023	9h00 - 12h00
mercredi 31 mai 2023	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX. Le dossier est suivi par monsieur Mathieu MONACO ([mathieu.monaco@var.gouv.fr](mailto:mathieu.monaco@var.gouv.fr)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Sainte-Anastasia-sur-Issole, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel est le préfet du Var, par voie d'arrêté.